

Commune de CHIATRA (Haute-Corse)
CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN Eva GONDOUIN
Notaires associées à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle
Successeur de l'Etude MINGALON du 8 Rue Miot.
Successeur de l'Etude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-
GONDOUIN

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associée, le **28 octobre 2024** il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Aux termes dudit acte :

LES REQUERANTS

Madame Françoise, Félicie, Pauline BOZZI demeurant à STRASBOURG (Bas-Rhin) 1 rue de Neuchâtel, divorcée, non remariée, de Monsieur Charles Joseph Jacques CIANFARANI suivant jugement du Tribunal judiciaire (anciennement TGI) de STRASBOURG (Bas-Rhin) en date du 24 mai 2016.

Née à AJACCIO (Corse-du-Sud) le 15 janvier 1961.

Madame Laurence, Marie-Claude BOZZI épouse de Monsieur Frantz Pierre Michel AZE demeurant à MARSEILLE (7ème arrondissement, Bouches-du-Rhône) 8 ter Chemin du Pont.

Née à AJACCIO (Corse-du-Sud) le 11 février 1958.

Mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître DEVICTOR notaire à ROQUEVAIRE (Bouches-du-Rhône) le 22 juillet 1995 préalable à son union célébrée à la Mairie de Marseille sixième arrondissement le 22 juillet 1995.

Ci-après dénommé(e)s 'LE REQUERANT' ou 'LE BENEFICIAIRE'.

BENEFICIAIRES DE LA POSSESSION

Madame Françoise, Félicie, Pauline BOZZI demeurant à STRASBOURG (Bas-Rhin) 1 rue de Neuchâtel, divorcée, non remariée, de Monsieur Charles Joseph Jacques CIANFARANI suivant jugement du Tribunal judiciaire (anciennement TGI) de STRASBOURG (Bas-Rhin) en date du 24 mai 2016.

Née à AJACCIO (Corse-du-Sud) le 15 janvier 1961.

Madame Laurence, Marie-Claude BOZZI épouse de Monsieur Frantz Pierre Michel AZE demeurant à MARSEILLE (7ème arrondissement, Bouches-du-Rhône) 8 ter Chemin du Pont.

Née à AJACCIO (Corse-du-Sud) le 11 février 1958.

Mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître DEVICTOR notaire à ROQUEVAIRE (Bouches-du-Rhône) le 22 juillet 1995 préalable à son union célébrée à la Mairie de Marseille sixième arrondissement le 22 juillet 1995.

DESIGNATION

Sur la commune de CHIATRA DI VERDE (Haute-Corse) ERSAJA .

Deux parcelles de terre et la maison d'habitation édifiée sur la parcelle B 242

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
B	244	ERSAJA			30
B	242	ERSAJA			88
Contenance totale				01	18

POSSESSION

Le BENEFICIAIRE revendique la propriété de l'IMMEUBLE au titre de la prescription acquisitive en application de l'article 2272 du Code civil.

MENTION OBLIGATOIRE

Conformément au premier alinéa de l'article 1 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

Le présent article s'applique aux actes de notoriété dressés et publiés avant le 31 décembre 2027.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

ELECTION DE DOMICILE

Domicile est élu en l'étude indiqué en tête des présentes.

POUR AVIS
Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notaire